

Procès-Verbal

Séance du 28 Janvier 2026

L' an 2026 et le 28 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de MARIE Michel Maire

Présents : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, MM : ARLAUD Denis, BRANLARD Edme, DEBRE Stéphane, DETRET Dominique, PETIT François, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : SAVE Christine à M. MARIE Michel, THAUSE Kathelyne à M. DETRET Dominique, M. RENIER Emmanuel à Mme MASCARELLO Christine

Absent(s) : Mmes : PEREIRA Nadine, ZIMMERMANN Géraldine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MASCARELLO Christine

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CHOIX DU PRESTATAIRE - réf : 28_01_2026_01

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CHOIX DU PRESTATAIRE

réf : 28_01_2026_01

Monsieur le Maire

RAPPELLE que la modification du cahier des charges relatif à l'exploitation du Parc Résidentiel de Loisirs a conduit à l'annulation de la procédure initiale

RAPPELLE qu'une nouvelle consultation a été publiée le 17 décembre 2025, sous la référence AMI_DSP_HOTELLERIE_PLEIN_AIR, avec une date limite de remise des offres fixée au 18 janvier 2026 à 17 heures

VU l'analyse de l'offre effectuée par la Commission d'appel d'offre réunie le 21 janvier 2026

CONSIDÉRANT que la candidature de la S.A.S GAÏA répond aux attentes de l'actuel cahier des charges

PROPOSE au Conseil Municipal de retenir l'offre de la S.A.S GAÏA

SOLLICITE l'autorisation de signer avec la S.A.S GAÏA la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Parc Résidentiel de Loisirs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché référencé AMI_DSP_HOTELLERIE_PLEIN_AIR à la S.A.S GAÏA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment, à signer avec la S.A.S GAÏA la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Parc Résidentiel de Loisirs

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 1)

Conséquemment au retard accumulé dans les travaux du lot plâtrerie, certains membres du Conseil incitent à la plus grande vigilance sur la date du début de la convention.

Informations et questions diverses :

- **Convention Médiathèque du Bazois/Résidence des Étangs**
Bien que plus proches de la zone d'action de Corbigny, les éducateurs du foyer de Vie de Baye souhaitent nouer un partenariat avec la Médiathèque du Bazois, de manière à ritualiser la visite des résidents.
L'inclusion de tous au sein d'activités socio-culturelles est un axe majeur des missions que se donne Madame Karine DEBUT. Ainsi le Conseil se prononce-t-il en faveur d'une convention avec la *Résidence des Étangs* encadrant les interventions et, notamment, les responsabilités de la bibliothécaire.
- **Point travaux au Parc Résidentiel de Loisirs**
L'entreprise Rousseau est toujours défaillante. Une réunion est organisée à ce sujet le jeudi 29 janvier 2026 à 10 heures.
- **DOMMAGES VOIRIE**

Dégradation de l'accès aux Mergers

Monsieur Stéphane Debré signale une route très endommagée qui nécessiterait une opération de point à temps et s'interroge sur la pertinence de supprimer le dos d'âne.

Monsieur le Maire confirme que cette réparation sera prise en compte en attendant la réfection de cette voie prévue dans le plan pluriannuel des grands chantiers de voirie (2027/2028).

Dégradation de la chaussée à Coeuillon

Monsieur Jean-Christophe SAVE signale des trous importants et donc dangereux.
Les services techniques en seront informés.

Protection des routes communales

Monsieur le Maire rappelle les causes principales de dégradation des voies:

- l'herbe qui pousse en milieu de chaussée et lève le bitume;
- les branchages surplombant la chaussée qui créent une ombre permanente;
- les eaux pluviales qui ne s'évacuent pas sur les bas-côtés et maintiennent la bande de roulement dans l'humidité.

Des élus demandent que soient réalisés des arasements d'acotement ou des saignées en bordure des routes communales pour favoriser l'évacuation des eaux pluviales.

A ce propos, la situation aux écoles pourrait s'améliorer avec des saignées effectuées dans ses abords afin de rediriger les eaux de pluie.

- **Panneaux retournés**
Depuis plusieurs mois, les panneaux d'entrées de ville retournés témoignent du mécontentement et des inquiétudes du monde agricole. Des élus souhaiteraient aujourd'hui les voir remis à l'endroit. Si les panneaux se trouvent sur le territoire de la commune, il appartient à celle-ci de procéder à leur remise en place.

Séance levée à: 19:50

En mairie, le 02/02/2026

Le Maire
Michel MARIE



Secrétaire de séance
Mme MASCARELLO Christine

